

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

DEL-2025-249

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. CATTANEO.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, PERRILLAT, ROUSSET,
MM. ANCHISI, CHAVANNE, DUPERTHUY, GRANGE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : ACCORDS-CADRES DE LA CANUT - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE SOUSCRIPTION

Rapport présenté par M. Pierre HACQUIN.

En octobre 2024, le Bureau du SYANE a approuvé l'adhésion du Syndicat à la centrale d'achat CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms). A cette occasion, avaient également été autorisées la souscription à l'accord-cadre Telecom et la signature de la convention de souscription à cet accord-cadre par le Président.

Depuis cette date, de nombreux accords-cadres informatiques ou numériques sont venus enrichir l'offre de la CANUT. Plusieurs de ceux-ci intéressent à court/moyen terme le SYANE, à commencer par ceux portant sur les équipements d'impression, les services de cyber-sécurité, les prestations d'accompagnement réseaux, etc...

Il est proposé, afin de faciliter la souscription à ces accords-cadres, en tant que de besoin, d'autoriser le Président à signer toute souscription de convention d'accord-cadre de la CANUT, quel que soit l'objet et, par conséquence d'engager les dépenses afférentes sur la base de la grille tarifaire suivante (coûts annuels) :



Tarifs

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
Etablissement seul									
1er marché	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 marchés remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 marchés remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 marchés remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 marchés remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 marchés remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le Président à signer les conventions de souscription de tous les accords-cadres de la CANUT jugés utiles à l'exercice des missions du SYANE,
2. à autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces souscriptions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.